



Parcours patient article 51 au CAL (Nice)

Dr Anne CREISSON, oncologue médical
Dr Julie DUCRAY, pharmacien

Parcours patient art 51

Séquence 1

- **RCP** : décision de TO

- **CS oncologue** :
 - Annonce médicale sur TO

 - Information sur l'expérimentation

 - Adressage du patient vers l'AM en précisant les RDV à prévoir dans le cadre de l'art 51

 - CR de CS comprenant le nom de la molécule, la posologie et le mode d'administration et le PPS envoyé au médecin traitant par l'AM

 - Lors de la tripartite remise des ordonnances (médicaments, bilans biologiques)

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Assistante médicale HLM (1):

- ✓ Aide au téléchargement de l'application CAL&you sur le téléphone du patient (ouverture du portail / impression fiche d'appairage / création des codes)
- ✓ Explication sur l'utilisation de l'outil, présentation des informations générales et le visu des RDV
- ✓ Programme la CS tripartite (médecin / IDE / Pharmacien) dans créneaux dédiés (3 jours par semaine/2 créneaux par j)
- ✓ Demande au patient de ramener ses ordonnances pour la CS tripartite

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Assistante médicale HLM (2):

- ✓ Récupère les coordonnées (Nom Prénom/Téléphone/Adresse et adresse mail mssanté)
 - ❖ Du médecin traitant
 - ❖ De l'Officine
 - ❖ De l'IDEL éventuellement
- ✓ Transmet les coordonnées des professionnels libéraux et les dates de RDV de CS tripartite par mail aux différents intervenants (pharmaciens PUI et IDEC)
- ✓ Au décours de la tripartite prévoit les prochains RDV
- ✓ Vérifie les alertes de CAL&you et en informe les IDE pendant l'intercycle

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ IDEC unité HLM (1):

✓ La veilles de la CS tripartite :

Prépare le dossier patient :

- Livret de coordination,
- Etiquettes,
- Note information à l'usage des patients sur art 51,
- Fiche médicament à l'usage des patients de la SFPO,
- Flyer Oncolink,
- Carnet de suivi

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Pharmacien PUI (1):

- ✓ Une fois informé de l'inclusion du patient dans l'art.51 par l'AM :
 - Contacte le pharmacien d'officine par **téléphone** pour lui expliquer :
 - qu'un de ses patients est inclus dans l'article 51
 - qu'est-ce que l'article 51 en quelques mots
 - ce qu'il va devoir faire administrativement.

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Pharmacien PUI (2):

- Puis envoi par mail au pharmacien d'officine :
 - Bulletin d'adhésion → *compléter + renvoyer par mail ou messagerie sécurisée mssanté*
 - Flyer synthétique expliquant l'article 51
 - Trame de CR, permettant de guider la CS pharmaceutique → *compléter + renvoyer par messagerie sécurisée mssanté a la suite de l'entretien.*
 - Fiche explicative de la molécule prescrite, à destination des professionnels de santé, (fiche oncolien de la SFPO) : aide à la consultation.



Documents également disponibles sur le site de l'URPS Pharmacien.

L'expérimentation à laquelle vous allez participer donne lieu à une rémunération dérogatoire. De ce fait, afin que la CNAM puisse vous la verser, il est nécessaire que vous complétiez ce bulletin d'adhésion, à retourner à l'établissement de santé

Coordonnées de l'établissement:

Pensez à bien renseigner votre numéro AM, grâce auquel la CNAM effectuera le versement

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné, Madame/Monsieur [redacted] agissant en qualité de représentant de (nom de la pharmacie) [redacted]
(n° AM du de la pharmacie) [redacted]
déclare :

- *Accepter de participer à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020)*
- *Avoir pris connaissance de ses conditions d'adhésion décrites dans le document joint*
- *Me conformer aux dites conditions d'adhésion*

Date

Signature

[redacted]



TRAME ET CR D'ENTRETIEN



NOM ET PRENOM DU PATIENT : _____
 N° : _____

Ce CR est une trame d'entretien que vous pouvez utiliser si vous le souhaitez lors des entretiens pharmaceutiques avec le patient et transmettre à l'équipe hospitalière. Lors du premier entretien, seule la partie « expérience patient » peut-être renseignée. Lors des entretiens suivants (séquences 2 et 3 de la prise en charge), l'ensemble du document doit être considéré. Les informations mentionnées comme obligatoires sont le socle minimal à transmettre à l'établissement, demandé pour l'évaluation nationale. Pour mémoire l'envoi d'un CR des entretiens pharmaceutiques permettra à l'établissement de déclencher votre rémunération à la fin de chaque séquence de soin

EQUIPE HOSPITALIERE (DESTINATAIRE)

Établissement : _____
 Contact : _____
 CR transmis au destinataire par :
 MSSanté Appel Fax Courrier

PHARMACIE (EXPEDITEUR)

INFORMATIONS

Nom du traitement anticancéreux : _____
 Date de début de traitement : _____
 Date de dispensation (obligatoire) : _____
 Dispensation à :
 Patient Aidant

EXPERIENCE PATIENT

Questionner l'expérience du patient concernant la prise en charge et alerter l'équipe hospitalière en cas de risque

Guide des questions pour orienter l'échange (Avenant 21)

- Une présentation des modalités spécifiques (risques) du patient a-elle été faite et sont-elles acquiescées ? Acquis
- Comment vit-il son traitement ?
- A-t-il des rendez-vous très réguliers avec les pharmaciens ?
- Le patient a-t-il le sentiment d'être éloigné de son traitement ?
- Ressent-il le besoin d'avoir une aide extérieure ? (psychologique, aide au quotidien...)?
- Quelles sont ses difficultés au quotidien ?
- Le patient a-t-il des questions ?

Commentaires pour l'équipe hospitalière :

CHANGEMENTS THERAPEUTIQUES

Les interactions médicamenteuses : fréquentes, elles ont lieu lorsque d'autres médicaments sont pris en même temps que le traitement oral y compris en automédication – mais elles concernent également la phytothérapie. Ces interactions peuvent majorer les effets indésirables ou diminuer l'efficacité du traitement anticancéreux ou du médicament associé. Toute évolution que vous repérez doit être communiquée à l'équipe hospitalière.

Y a-t-il eu un changement de prescriptions allopathiques et/ou prise de thérapies complémentaires ?

Si oui, pour chacun : date ; prescripteur ; médicament ; posologie ; précision : initiation, arrêt ou modification ? Oui Non

OBSERVANCE

L'observance du patient à ce type de traitement est particulièrement importante. Pour apprécier cette observance, le questionnaire de GIRERD constitue un support adapté: il est composé de questions simples, auxquelles le patient répond par oui ou non

| | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Ce matin avez-vous oublié de prendre votre médicament ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Depuis la dernière consultation avez-vous été en panne de médicament ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Vous est-il arrivé de prendre votre traitement avec retard par rapport à l'heure habituelle ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que, certains jours, votre mémoire vous fait défaut ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que, vous ne vous souvenez plus de l'heure à laquelle vous devez le prendre ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Calcul de l'observance – score = 1 ou 2
 score >= 3

LES

Les médicaments oraux. Sentinelle, vous jouez un rôle clé dans la séquence.

Non

Appel consécutif à l'équipe hospitalière : Infirmier Pharmacien Cancérologue Autre

Appel consécutif au médecin traitant :



Prendre part à l'expérimentation, c'est de l'accompagnement des patients, la prévention des interactions médicamenteuses, l'amélioration de l'adhésion au traitement.

- Créer un lien de confiance avec le patient
- Bénéficier d'un lien privilégié avec l'équipe du cercle de soins tout au long du parcours
- Dispenser les chimiothérapies orales en toute sécurité
- Participer à l'amélioration de la coordination

QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, l'Article 51 permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires. L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est la plus grande expérimentation en cours et rassemble 45 sites à travers tout le territoire.



QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une innovation organisationnelle par la mise en place d'un circuit pluri professionnel ville-hôpital, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un financement innovant construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.



Coordonnées de l'équipe hospitalière

Service : PUI.....

Téléphone : 04 92 03 10 07.....

Mail : pharmacieclinique@nice.unicancer.fr
pharmacieclinique@cal.mssante.fr

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>

LE PARCOURS

SÉQUENCE 1

1 MOIS

Introduction du traitement



FORFAIT PHARMACIEN SÉQUENCE 1
80 €*.

de chaque séquence

Principal acteur de ville en charge de la fréquence de vos contacts et interlocuteur privilégié.

traitement

des anticancéreux oraux et des traitements complémentaires

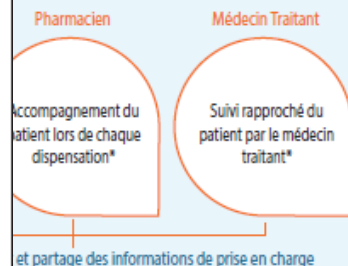
l'équipe hospitalière

SÉQUENCE 2

SÉQUENCE 3

6 MOIS

suivi coordonné par la ville



FORFAIT PHARMACIEN SÉQUENCE 3
50 €*.

nement.

de l'officine, votre rôle consiste à tenir l'équipe et votre rémunération est adaptée en conséquence.

Renouvellement par décision médicale

Conception: L. Corchia Graphis



SOCIÉTÉ FR
DE PHARMA
ONCOLOGIE

Fiche d'aide à la délivrance de chimiothérapie desti

Capécitabine – X

Présentation

| Classification médicamenteuse | Dosage | Photographies |
|--|------------------|---------------|
| Médicament cytotoxique : Antagoniste pyrimidique Précurseur du 5 fluorouracile | 150 mg 500 mg | |

Indications AMM

- Cancer du côlon de stade III en traitement adjuvant
- Cancer colorectal métastatique en monothérapie en 1^{ère} ligne ou en a
- Cancer gastrique avancé en association à une chimiothérapie à base c
- Cancer du sein localement avancé ou métastatique en

- association avec docetaxel après échec d'un traitement aux anthr
- association avec bevacizumab en 1^{ère} ligne si taxanes ou anthra
- association avec lapatinib après échec d'un traitement aux anthr
- monothérapie après échec des taxanes et anthracyclines ou cont

D'autres indications hors AMM peuvent parfois être proposées

Posologie - Mode d'administration

| | |
|--|--|
| 2 prises par jour, à heure fixe, dans les 30 minutes après les repas | |
| J1 - J14, reprise à J22 (posologies entre 800 à 1250 mg/m ²) | |
| En continu (posologie à 625 mg/m ²) D'autres schémas d'administration existent. | |

La recherche d'un déficit en DPD est **obligatoire** avant toute initiation d'ur prescription et de délivrance").

- Posologie : 1250 à 2500 mg/m²/jour en fonction du plan de prise, d'un
- Adaptation possible des doses en fonction de la tolérance clinique, du p
- En cas d'oubli : ne pas prendre de prise supplémentaire, mais attendre l
- En cas de vomissement : ne pas prendre de prise supplémentaire, mais
- Comprimés à avaler entiers avec un verre d'eau, sans être écrasés, co
- Comprimés à prendre à heure fixe, dans les 30 minutes après le repa:
- Conservation < 25°C, ne pas déconditionner les comprimés dans un pil

Conditions de prescription et délivrance

| | |
|---|---|
| Bilan biologique Surveillance NFS, bilan hépatique et rénale régulière | Grossesse et allaitement Grossesse contre-indiquée. Contraception obligatoire chez les femmes et les hommes pendant le traitement. Allaitement contre-indiqué. |
|---|---|

Métabolisme et transporteurs

| Type | 2C9 |
|------------|--|
| substrat | |
| inhibiteur | |
| | Voie métabolique majeure / inhibiteur-inducteur puissant |
| | Voie métabolique mineure / inhibiteur-inducteur modéré |

Interactions médicamenteuses majeures

Avec les substrats des CYP 2C9 : Augmentation des concentrations plasmatiques pouvant majorer les effets indésirables des substrats

| Médicaments | Conseils |
|---|---|
| Anticoagulants coumariniques Antiepileptiques: acide valproïque, phénobarbital, phénytoïne, Cyclophosphamide, désogestrel, carvedilol, mirtazapine, sertraline | Prudence en cas d'association Anticoagulants : contrôle régulier de l'INR Surveillance de la concentration plasmatique de l'antiepileptique |

Avec d'autres médicaments :

| Médicaments | Conseils |
|---|--------------------------------------|
| Immunosuppresseurs : tacrolimus, ciclosporine | Risque d'immunosuppression excessive |

| Médicaments | Conseils |
|--|--|
| Antiacides : pansements gastro-intestinaux | Prise espacée, 2h avant ou après le protecteur gastrique |

| Médicaments | Conseils |
|---------------|---|
| Radiothérapie | Radio-sensibilisation, adaptation de la posologie en cas d'association (2 000 mg/m ² /jour pendant 5 jours tous les 7 jours) |

| Médicaments | Conseils |
|-------------|--|
| Allopurinol | Association déconseillée, diminution de l'efficacité de la capécitabine. |

| Médicaments | Conseils |
|-------------|----------|
| | |

en cancérologie, hématologie et oncologie médicale
t le traitement :

je du taux d'uracile présent dans le sang des patients, doit avoir

n compte » sur la prescription,
avant toute dispensation

| Grade | Surveillance / Prévention |
|-------|---|
| 1 à 2 | Surveillance de la perte de poids. Alimentation i) fragmentée en plusieurs repas légers, ii) liquide et froide et ii) moins grasse, sans friture ou épices. Prescription possible de traitements antiémétiques. |
| 1 à 4 | Alimentation pauvre en fibre avec féculents, carotte, banane et éviter fruits et légumes crus, laitage, café et alcool. Hydratation abondante. Prescription possible de traitements anti-diarhéiques. Surveiller une déshydratation (prudence chez sujet > 80 ans). |
| 1 à 2 | Alimentation adaptée en évitant les aliments acides, qui collent et très salés. En prévention, utilisation d'une brosse à dent souple, d'un bain de bouche avec bicarbonate de sodium sans adjonction d'autres produits et éviter les bains de bouches avec menthol. En curatif, prescription possible de bains de bouche avec bicarbonate et antifongique, et de topiques anesthésiants. |
| 1 à 2 | |
| 1 à 4 | Utilisation d'un agent hydratant et/ou de crèmes cicatrisantes sur les mains et pieds. Prescription possible de crèmes kératolytiques à l'urée ou à l'acide salicylique dans les formes hyperkératosiques. Prescription possible de démocorticoïdes dans les formes inflammatoires. Utilisation possible de semelles orthopédiques +/- orthèses siliconées |
| 1 à 4 | Utilisation d'un savon doux et d'un agent hydratant, séchage par tamponnement. Exposition au soleil à éviter et utilisation d'un écran total |
| | Activités indispensables et celles qui procurent un bien-être à privilégier, activité sportive adaptée et régulière à encourager |
| 2 à 3 | Surveillance bilan hépatique régulière Interruption en cas d'élévation de la bilirubine (3 LSN) et des transaminases (2,5 LSN). |
| | Surveillance NFS régulière. Prudence en cas d'association avec un autre cytotoxique. Contacter un médecin si fièvre >38.5°C ou 38°C, 2 fois à 1 heure d'intervalle. Surveillance de signes évocateurs d'infections (herpes, rhinopharyngite...) |



ONCOLOGIEN de SFPO est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution-Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).
Fondé(e) sur une œuvre de <https://www.oncolien.sfpo.com>
Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <https://www.sfpo.com>

[licence Creative Commons Attribution-Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)
<https://www.sfpo.com>



ONCOLOGIEN de SFPO est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution-Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).
Fondé(e) sur une œuvre de <https://www.oncolien.sfpo.com>
Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <https://www.sfpo.com>

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ IDEC unité HLM (2):

✓ Lors de la CS tripartite :

- Vérification du bon fonctionnement de l'application CAL&you et de sa bonne appropriation par le patient
- Inclusion du patient dans le parcours numérique et planification suivi hebdomadaire
- Fait reformuler le patient ce qu'il a compris de son traitement et des éventuels effets secondaires et complète si besoin les informations
- Renseigne le « score epice » dans le dossier médical, rédige un CR reprenant les principaux éléments de la consultation, le nom du traitement, la posologie, et les modalités d'administration
- Remet au patient les documents de l'expérimentation, la fiche traitement et le carnet de suivi

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ IDEC unité HLM (3):

✓ Au décours de la tripartite :

Envoie au médecin traitant par messagerie sécurisée ou par courrier en mode dégradé :

- Le CR de sa CS ,
- La fiche produit professionnel de santé de la SFPO,
- Le Flyer Oncolink,
- La notice adhésion MT à l'expérimentation

✓ Saisie activité article 51 dans le tableau de suivi des indicateurs

✓ Traite les alertes signalées par l'AM pendant l'intercycle et vérifie la saisie hebdomadaire des questionnaires patients

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Pharmacien PUI (3):

✓ Lors de la CS tripartite :

- Vérification de la bonne compréhension du patient des
 - Modalités de prises
 - Principaux effets indésirables
 - Conduite à tenir en cas d'effet indésirable

- Recueille les différents médicaments pris par le patient (dont automédication et phytothérapie)

- Explique le risque potentiel d'interaction

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Pharmacien PUI (4) :

✓ Au décours de la tripartite :

- Réaliser une analyse d'interaction médicamenteuse
- Rédige un CR de CS → *envoyé par messagerie sécurisé mssanté au pharmacien d'officine (24/48h)*
- Appelle le patient si besoin
- Appelle le pharmacien d'officine :
 - Prévient que le patient a son ordonnance de chimio per os
 - S'assure que le pharmacien d'officine à bien reçu tous les documents
 - Réexplique si besoin les démarches « administrative ».

Parcours patient art 51

Séquence 1

➤ Pharmacien Officine (1) :

- ✓ Dispense au patient son traitement
- ✓ Réalise son entretien avec le patient ou lui fixe un RDV pour le réaliser ultérieurement (présentiel, téléphone, ou visio)
- ✓ Rempli la trame de compte rendu de consultation → *envoyer au pharmacien PUI par messagerie sécurisée mssanté*



Une fois le compte rendu d'entretien pharmaceutique réceptionné par le pharmacien PUI, la base de données de l'expérimentation est remplie par l'équipe du CAL en charge de cette tâche, ce qui déclenchera le paiement du pharmacien d'officine par la sécurité sociale.

Parcours patient art 51

A la fin de la séquence 1 ...

➤ CS oncologue (2) :

- Si bonne tolérance passage en **séquence 2** (Poursuite du trt même dose/même posologie)
 - ✓ Courrier adressé au MT
 - ✓ Information donnée à l'AM qui va prévoir les prochains RDV avec IDEC, bilans de réévaluation et CS médicale de réévaluation après 3^{ème} cycle
 - ✓ L'AM en informe l'IDEC et le pharmacien PUI
- Sinon renouvellement **séquence 1** et reprise du même process

Parcours patient art 51

A la fin de la séquence 1 ...

➤ Pharmacien Officine (2) :

- ✓ A chaque dispensation :
 - Réalise l'entretien pharmaceutique
 - Complète la trame de compte rendu → *et l'envoi au pharmacien PUI par messagerie sécurisée mssanté*



Il n'est pas prévu dans le cadre de l'expérimentation que le pharmacien hospitalier revoie le patient : relai avec la ville pour le suivi.

Pour faciliter le suivi, il appellera le pharmacien d'officine à chaque nouvelle prescription :

- Pour rappeler que le patient est inclus dans l'article 51,
- Prévenir qu'il va revenir le voir prochainement pour une dispensation et qu'il ne faut pas oublier de lui faire l'entretien pharmaceutique

Parcours patient art 51

Etapes où sont attendus les pharmaciens d'officine

➤ Pharmacien Officine :

- ✓ A l'inclusion du patient dans l'article 51 :
 - Fiche d'adhésion à remplir et à renvoyer au pharmacien hospitalier par mail ou messagerie sécurisée mssanté.

- ✓ A chaque dispensation (initiale et suivante) :
 - CR de consultation à renvoyer au pharmacien hospitalier par messagerie sécurisée mssanté +++.



Parcours patient art 51

Retour d'expérience



➤ 3 premiers patients:

✓ Points positifs :

- Pharmaciens d'officine intéressés par ce projet
- Aucun refus : les pharmaciens d'officine acceptent d'adhérer à l'article 51
- Patient a priori content de cette démarche

✓ Points négatifs :

- Difficulté d'accès des pharmaciens d'officine aux messageries sécurisées
- Nécessité que le pharmacien hospitalier relance le pharmacien d'officine à chaque étape, et les patients ayant souvent des pharmacies différentes.
- Très chronophage pour les pharmaciens hospitaliers et d'officine
- Timing difficile à respecter
- Nouvelle organisation difficile à mettre en place



 Dr Anne CREISSON ; Dr Julie DUCRAY

 Oncologue médical ; Pharmacien

 anne.creisson@nice.unicancer.fr

julie.ducray@nice.unicancer.fr

Établissement habilité à recevoir des dons et legs
Pour soutenir le Centre www.centreantoinelacassagne.org